



Proposition commerciale

Réf. : (PROV56)

Date : 05/11/2014

Date de fin de validité : 05/12/2014

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

Téléphone: 06.67.96.45.94

Fax: 03.21.11.79.25

Email: frederic@rmedia.fr

Web: <http://www.rmedia.fr>

Adressé à:

Ecoway

110 rue du Smetz
62120 Campagne-Lès-Wardrecques

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
<u>Captation aérienne</u> : 750€ Le coût de la prestation dépend du nombre d'emplacements à filmer, du temps passé sur site et de la difficulté. Le tarif est étudié sur le forfait de base ci-dessous : 1/2 journée d'intervention (5 à 20 minutes de rushes bruts - parfaitement stable et exploitable) Cependant, nous fonctionnons également à la mission et nos tarifs s'adaptent à votre demande. Le tarif comprend : - la prestation de pilotage, - l'assurance vol, - la location du matériel. Frais de déplacement en sus : 0,50€/km (autoroute, carburant, assurance transport, temps de parcours) + frais fixes de 350€ au delà de 300km. (point de départ : Saint-Omer- 62500) <u>Qualité vidéo</u> Full HD1920x1080@30 ips ou @60ips H.264, AAC HD (1-1-1) Vidéo parfaitement stabilisée sans post-stabilisation logicielle Un exemple de rushes aériens : https://www.youtube.com/watch?v=UvikilKb7Q	0%	750,00	1	750,00
<u>Montage Post-Production</u> : 450€ 1/2 journée de montage. Correspond à la réalisation d'un clip vidéo vidéo de 2 à 5 min pour valoriser le produit, le service ou l'établissement. (ajout d'une petite intro, de titrages, filtres vidéo et transitions) <u>Banc de Montage numérique</u> Avid Média Compositeur/Symphony Final Cut Pro X Outils Workflow intégrés depuis la source jusqu'au livrable.				



Proposition commerciale

Réf. : (PROV56)

Date : 05/11/2014

Date de fin de validité : 05/12/2014

Livrable Choix des formats vidéo : MFX/DNxHD, ProRes, DVCPROHD, XDCAM, HDV, H264, x264, Cinéform, mpeg4, standard YT/Viméo/broadcast web Choix des formats audio : AAC/PCM/MP3	0%	450,00	1	450,00
	0%	0,00	1	0,00
Conditions d'intervention Afin de garantir les meilleurs clichés et des plans stables, nous recommandons fortement à nos clients des interventions dans des conditions climatiques anticycloniques. Idéalement, la vitesse du vent doit être inférieur à 15km/h. Comme pour les ULM, ballons ou montgolfières, il est préférable de voler le matin ou en fin de journée pour s'affranchir du vent. En effet, même avec des équipements girostabilisés, un aéronef reste sensible au vent, surtout pour la vidéo aérienne. La qualité des rushes dépend des conditions climatiques. Pour des raisons légales et de sécurité, aucun vol ne sera réalisé : • au dessus du public • au dessus ou à proximité de zones interdites • au dessus ou à proximité d'installations publiques ou privées (voies de chemin de fer, autoroutes, transformateur EDF, etc) Nous n'intervenons pas en ville ni à proximité de zones sensibles, telles que des axes routiers (autoroutes, RN / départementales très fréquentée, voies SNCF, caténaires, etc.). Les zones boisées sont proscrites. Pas de passage sous une arche ou réalisation de figures aériennes spéciales. Nous ne volons pas en intérieur. Pour des raisons légales et de sécurité, l'appareil se pilote à vue. Si votre projet entre dans un des cas de figures ci-dessus nous réaliseront avec vous une étude détaillée de votre demande pour préparer et sécuriser l'intervention. Pour les zones industrielles ou privées, vous devez posséder les autorisations de vols. <u>Dans tous les cas, l'intervention sera préparée avec le client.</u>				

* TVA non applicable art-293B du CGI

Total HT	1 200,00
Total TTC	1 200,00

Conditions de règlement: A réception de facture

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à

173 rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.